Projet éducatif « Jeunesse »

Accueil de loisirs sans hébergement adolescents

Accueil de jeunes

Année 2023

Maison des Jeunes et de la Culture

15 rue Clémence Isaure

82600 Verdun-sur-Garonne

Téléphone 05.63.27.01.70

Mail direction@mjc82.com

Rédigé le 13 avril 2023

Mise en application 2023

Table des matières

A - Présentation de l'association : 3

B - Les valeurs des MJC (la charte des MJC) : 3

C - Les valeurs de la MJC de Verdun-sur-Garonne : 4

D - Diagnostic initial : public accueilli, environnement, ressources 4

E - Missions de la MJC de Verdun-sur-Garonne : 4

F - Le partenariat éducatif local : 5

G - Les dispositifs d'accueils pour la jeunesse : 5

H - La constitution des équipes : 6

I - Le Point d'Information Jeunesse un appui pour les structures d'accueil : 7

J - Accueil des enfants porteurs de handicap : 7

K - Les objectifs généraux et opérationnels : 7

1 - Sensibiliser les jeunes à la notion de respect et d'entraide. 7

2 - Inciter les jeunes à s'impliquer dans les projets. 7

3 - Permettre aux jeunes de découvrir des activités ludiques, artistiques, culturelles, physiques. 8

4 - Garantir la sécurité physique et affective dans le respect du rythme et de l'âge de chacun. 8

5 - Permettre aux jeunes de découvrir l'environnement (associations, patrimoine, club etc…) 8

6 - Impliquer les parents dans la mise en œuvre des projets. 8

L - Communication du projet éducatif et pédagogique. 9

M - L'évaluation : 9

N - Le budget de fonctionnement 9

A - Présentation de l'association :

La Maison des jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne a été créée en 1955 à l'initiative de Jean LAVERON.
C'est une association loi 1901 d'intérêt général et reconnue d'utilité publique. Elle est agréée par la DSDEN (direction service départemental éducation nationale.
Elle intervient dans quatre grands domaines d'activités : les clubs d'activités (culturels et sportifs), l'animation locale, les accueils de loisirs et l'action jeunes. Le directeur Monsieur PETIT Alain est responsable de la gestion administrative et financière de l'association ainsi que du développement du projet associatif.

B - Les valeurs des MJC (la charte des MJC) :

Texte de la Charte : *(texte extrait de « Être administrateur de la MJC »*

- **Vocation :**

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association qui anime un projet et gère un équipement au profit des habitants d'un quartier, d'une commune. Elle a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Elle permet à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

- **Mission :**

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des adhérents et des habitants. Les actions, les services de la MJC encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et développent une pratique citoyenne.

L'action éducative de la MJC en direction et avec les jeunes est une part primordiale de sa mission.

- **Valeurs :**

La MJC est ouverte à tous sans discrimination, elle permet une relation conviviale entre les participants.

Elle respecte les convictions personnelles, le pluralisme des idées et les principes de laïcité qui sont le fondement des valeurs républicaines.
Elle contribue à la création et au renforcement des milieux sociaux.

La MJC favorise le transfert des savoirs et des expériences entre générations, elle encourage l'expression et les pratiques culturelles de l'ensemble de la population.

Elle agit en partenariat avec les collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec son environnement.

Force de propositions, la MJC œuvre pour l'intérêt général, elle est un lieu de médiation sociale.

Le fondement des valeurs prend ses racines dans une période d'après-guerre où la société française se devait de créer des espaces de formation citoyenne, d'ouverture culturelle et de solidarité humaine si elle voulait prétendre à une démocratie recouvrée, faite de femmes et d'hommes en pleine conscience collective pour l'investir et la développer.

- La MJC est une actrice associative engagée contribuant à la vie culturelle et à une dynamique sociale inclusive.
- Elle porte une attention particulière à la participation des adhérent-e-s et des populations locales dans leur projet démocratique.
- Elle propose de nouveaux espaces de coopérations, d'innovations et d'expérimentations notamment pour les jeunes.
- Elle s'affirme comme un lieu ouvert à tous, sans discrimination, respectueuse des convictions personnelles et des principes de laïcité.

C - Les valeurs de la MJC de Verdun-sur-Garonne :

La MJC de Verdun-sur-Garonne rejoint toutes ses valeurs. Elle peut aussi, développer et renforcer un domaine qu'elle trouve essentiel pour le bon développement de ces adhérents ou non. L'action jeunes est un domaine fort qu'elle souhaite voir évoluer.

La MJC souhaite donner une chance aux jeunes quels qu'ils soient en réalisant un accompagnement adapté visant leur émancipation. Elle souhaite aussi d'être à l'écoute des jeunes sous des formes diverses et variées. La MJC souhaite que les jeunes deviennent actifs dans leur propre projet.

D - Diagnostic initial : public accueilli, environnement, ressources :

La commune de Verdun et les communes avoisinantes forment une population de plus de 10 000 habitants. Les accueils de loisirs sont essentiels pour permettre aux enfants et aux adolescents d'accéder à des activités afin de s'épanouir pendant les temps libres. C'est aussi pour les parents un moyen de garde incontournable. Le territoire de Verdun est riche d'un tissu associatif fort, ce qui permet de faire des partenariats pour l'enfance et la jeunesse.

E - Missions de la MJC de Verdun-sur-Garonne :

Depuis 1956, la Maison des Jeunes et de la Culture contribue à l'équilibre social des adhérents et forment des générations de citoyens.

Au cœur de son projet, elle privilégie l'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation, à la culture, aux sports, et aux loisirs pour que chacun dispose des moyens d'exercer sa citoyenneté et participe à la construction d'une société plus solidaire.

Jour après jour, avec les habitants, les jeunes, les associations et les élus, la MJC renforce le lien social, condition pour que s'exerce une démocratie vivante qui associe initiative et prise de responsabilité.

La MJC souhaite accompagner les jeunes adolescents et les jeunes adultes du territoire vers une autonomie sociale dans tous les domaines de la vie d'un citoyen.

F - Le partenariat éducatif local :

Pour la mise en place de son projet éducatif, la MJC s'associera avec les partenaires éducatifs et institutionnels suivants :

Mairie de Verdun-sur-Garonne (PEDT voir les objectifs dans les projets pédagogiques).

Sur les divers projets elle peut faire des liens avec la CAF de Tarn et Garonne, le Conseil départemental, la DSDEN, les services de l'état tels que la DDT (direction départementale des territoires), l'UFOLEP, la Communauté des Communes Grand Sud Tarn et Garonne, un regroupement de communes, etc.

Pour les accueils de loisirs la MJC, la CAF, et la Communauté de Communes signent une convention pluriannuelle d'objectifs.

Avec le collège nous signons une convention de partenariat pour des animations en lien avec le Point d'Information Jeunesse.

G - Les dispositifs d'accueils pour la jeunesse :

Les accueils de loisirs sans hébergement se définissent comme une organisation de loisirs éducatifs. Pour les parents, ils favorisent l'articulation entre les temps de travail et d'école. Différents partenaires participent et financent certains projets tels que la Caisse d'Allocation Familiale, la Communauté des Communes Grand Sud Tarn et Garonne, le Conseil Départemental, la Mutuelle Sociale Agricole, la DSDEN…Les structures d'accueil ont mis en place un règlement intérieur pour guider les parents dans le fonctionnement des structures. Nous y retrouverons les informations concernant les horaires, les jours d'accueil, le gestionnaire, conditions d'accueil des enfants, les modalités d'inscriptions, l'équipe éducative, les dispositions sanitaires et la participation des familles.

A travers le projet éducatif, les structures jeunesses défendent les valeurs de l'éducation populaire. Chaque jour dans leurs pratiques elles mettent en place des projets centrés sur les jeunes et fondés sur des valeurs éducatives communes. Les équipes formées professionnellement sont là pour l'encadrement des différents jeunes ou groupes.

Deux sites d'accueils sont proposés (locaux, tarifs, jours horaires et encadrement).

L'accueil de loisirs adolescents de 10 à 14 ans à la Maison Intercommunale de l'enfance.

Il se fait à la MIE (415 route d'Aucamville). La Maison de l'enfance est un bâtiment à énergie positive de 2100 mètres carré dont une surface extérieure de 1380 mètres carré (cours). A l'initiative de la Communauté de Communes, ce bâtiment a été construit pour accueillir les

enfants et les adolescents. Ce lieu est parfaitement adapté pour l'accueil lors des vacances scolaires. De grandes salles permettent la mise en place d'activités manuelles et culturelles. Un espace extérieur permet de pratiquer des activités plus sportives. Ce bâtiment est entretenu par une équipe d'agents de nettoyage de l'association AVIE.

C'est un accueil à la journée de 7h30 à 18h30. Les parents inscrivent leurs enfants à l'avance. Un planning d'activités est proposé aux adolescents. L'encadrement est assuré par un directeur et une équipe de 2 à 3 animateurs. Le bâtiment peut accueillir 181 enfants, adolescents et personnel inclus. L'accueil ados est déclaré pour 24 jeunes. L'inscription est payante 13€ journée et 60€ semaine.

Cet accueil est aussi une passerelle pour les enfants de 10 ans qui souhaitent basculer chez les pré-adolescents. Les enfants de 10 ans en fonction de leur choix peuvent intégrer ou pas la structure, ce n'est pas une obligation. Il faut que le passage se fasse naturellement et que l'enfant de 10 ans veuille bien essayer. Dans ce cadre, nous faisons des journées d'adaptation.

L'accueil de jeunes à la MJC de 14 à 17 ans. Les jeunes sont accueillis à l'Espace Culturel 15 rue Clémence Isaure. Ce bâtiment de 1400 mètres carrés possède un bar, du mobilier d'accueil pour que les jeunes s'assoient et un écran projecteur. Aussi, cet espace est associé au PIJ qui se trouve dans le même lieu. Les jeunes ont accès à d'autres espaces, tels que le dojo, la salle espace loisirs et la salle de billard sur demande.

L'entretien est assuré par une équipe d'agents de nettoyage de la MJC.

C'est une structure à vocation sociale pour permettre à des jeunes d'avoir un lieu pour se retrouver. Ils peuvent accéder à des d'activités à faible coût. Ce lieu permet à des jeunes d'éviter le désœuvrement social et de palier aux petites incivilités. Par l'écoute, le dialogue et le « aller vers » nous retissons des liens avec des jeunes qui rencontre des difficultés. Nous permettons à des jeunes de retrouver une connexion à la réalité en les aidant dans leur recherche de formation ou de job. Nous leur permettons un accès différencié au sport et aux activités culturelles et de loisirs. Le besoin qu'on ses jeunes est d'être considéré différemment à l' instant où nous les recevons.

L'accueil se fait à la MJC dans le hall à proximité du Point Information Jeunesse. Un animateur BAFA en assure l'encadrement jusqu'à 40 jeunes maximum. C'est un accueil souple qui ne nécessite pas obligatoirement une inscription. Seule l'adhésion de 1€ et la cotisation de 4€ sont demandées.

Ils participent aux projets lancés par les partenaires (UFOLEP par exemple). Elle est ouverte en période scolaire du lundi, mardi et jeudi de 18h à 21h30, le mercredi de 16h à 21h30, le vendredi de 18h à 23h et le samedi de 14h à 17h. En période de vacances la structure est ouverte du lundi au vendredi de 15h à 22h. Un planning d'activités est proposé aux jeunes.

H - La constitution des équipes :

Pour ces deux accueils nous avons deux permanents :

Un directeur à temps plein 35h en CDI, un animateur à temps partiel 20h en CDI.

Les directeurs feront appel à des animateurs vacataires pour renforcer l'équipe en période de vacances. Ils procéderont à la diffusion des annonces, au recueil des candidatures et à

la prise de décision pour le choix des personnes recrutées. Deux volontaires en mission de service civique peuvent renforcer les équipes en places.

Pour élaborer les séjours les directeurs de structures mettront en place les réunions de préparation avec l'ensemble des équipes. Seront mis en avant le rappel des objectifs éducatifs et pédagogiques et la construction du planning d'animation.

I - Le Point Information Jeunesse un appui pour les structures d'accueil :

A la MJC, nous souhaitons que les structures PIJ et accueil de jeunes travaillent ensemble pour la mise en place de projets collectifs ou individuels. Nous pouvons ainsi orienter au mieux les jeunes sur leurs parcours en mêlant l'information jeunesse tel que la santé et le sport par exemple.

J - Accueil des enfants porteurs de handicap :

L'accueil des adolescents présentant un handicap est mis en place dans la structure, que celui-ci soit physique ou mental. Les directeurs prendront toutes les informations à savoir auprès des parents pour être en mesure d'assurer leur accueil.

Ils accueilleront des jeunes ayant des troubles psychologiques (autisme ou reconnu enfant en situation d'handicap). En équipe, les directeurs mettront en place tous les moyens nécessaires pour que ses enfants soient accueillis comme les autres. Les directeurs travailleront avec les adolescents sur la tolérance et le respect des autres, sur l'entraide et les différences lors de la mise en place des règles de vies.

Pour les enfants ayants des troubles de la santé asthme, allergies alimentaires, diabète. Sur protocole (rempli par le médecin ou le spécialiste) fourni par les parents, les directeurs réaliseront les soins et mettrons tout en place en appui avec les infirmiers, les parents et les animateurs.

K - Les objectifs généraux et opérationnels :

1 - Sensibiliser les jeunes à la notion de respect et d'entraide.

→ Favoriser les échanges intergénérationnels.
→ Développer la vie en collectivité et l'autonomie au travers des séjours, des mini-camps.

2 - Inciter les jeunes à s'impliquer dans les projets.

→ Aider les enfants et les jeunes à la réalisation d'actions de financement : lotos, concerts, activités.
→ Construire avec eux les règles de vie de l'accueil.

3 - Permettre aux jeunes de découvrir des activités ludiques, artistiques, culturelles, physiques.

→Rendre accessible des activités peu pratiquées.
→Permettre une ouverture culturelle (cinéma, musée, concert, spectacle).

4 - Garantir la sécurité physique et affective dans le respect du rythme et de l'âge de chacun.

→ Sensibiliser les jeunes aux bons gestes d'hygiène.
→ Sensibiliser les jeunes à la sécurité routière
→ Sensibiliser les jeunes à la prise en charge de leur santé (addiction, nutrition, écrans)
→ Mettre en place une veille éducative sur internet (les promeneurs du net)

Les directeurs seront garants de la sécurité physique et affective par la mise en place de :

→Un respect des règles de sécurité dans les activités et dans la vie quotidienne.
→En faisant appel aux moniteurs agréés diplômés d'état pour les activités à risques.
→En s'assurant que les adolescents aient une bonne pratique (tel que la natation) en demandant aux parents un test d'aisance aquatique par exemple.
→En agissant dans les dispositifs et projets existants tels que Trace ta Route, Promeneurs du net.

5 - Permettre aux jeunes de découvrir l'environnement (associations, patrimoine, club etc…)

→Créer des liens entre les clubs d'activités de la MJC et des intervenants extérieurs.
→Développer des échanges avec d'autres accueils de loisirs du département.

6 - Impliquer les parents dans la mise en œuvre des projets.

→Communiquer auprès des parents et diversifier les types d'implication.
→Associer les parents ayant des compétences pour participer aux divers projets.

Nous souhaitons que les parents interviennent à plusieurs niveaux.

Tout d'abord ils peuvent être un soutien en termes de recherche de matériel. Ils peuvent faire des dons pour les activités. Nous voulons aussi qu'ils soient un soutien dans les projets d'autofinancement. Ils peuvent accompagner leurs enfants dans les démarches à suivre pour la recherche de lots auprès de commerçants. Ils peuvent aussi aider les groupes de jeunes dans l'action concrète (aide à la buvette, à la confection de gâteaux par exemple). Les parents peuvent aussi accompagner les groupes sur des séjours ou sortie et venir en soutien de l'équipe. Ils peuvent aussi intervenir en tant que bénévole dans des activités de loisirs (jeux de carte, gaming)

L - Communication du projet éducatif et pédagogique.

Pour informer les parents des intentions éducatives et du projet pédagogique le directeur de la structure fera en sorte de :

→Réaliser un affichage du projet éducatif et pédagogique ainsi que des projets d'activités avant chaque séjour.

→Assurer une information des intentions éducatives par mail aux parents lors des séjours.

→Mettre en place des réunions d'informations dans lesquelles les intentions éducatives sont clairement annoncées.

→Faire paraitre sur le site de la MJC le projet éducatif et le projet pédagogique.

Le directeur se chargera de partager le projet éducatif et pédagogique aux équipes d'animation en place. Il le communiquera et axera le travail des animateurs sur cette base éducative.

M - L'évaluation :

Chaque structure mettra en place une évaluation qui lui est propre afin d'analyser qualitativement et quantitativement son action. Un formulaire sera envoyé à tous les adhérents. Nous veillerons à recenser les informations concernant leur satisfaction par rapport aux services rendus, à la qualité des interventions, de l'accueil, des tarifs, des informations reçues, des projets menés en direction des jeunes.

N - Le budget de fonctionnement

Chaque structure aura son budget propre. Il sera suivi par les directeurs des structures. Ils seront amenés à faire les demandes et les suivis nécessaires pour l'obtention des subventions CAF, MSA, Conseil Départemental, Région Occitanie, Communauté de Communes. Les familles participent à hauteur des cotisations fixées par l'accueil. A chaque fin de saison les directeurs fourniront un bilan financier de leurs actions.